

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE SESSION 2022

SPÉCIALITÉS LIÉES À L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 4

L'épreuve écrite d'admissibilité commune aux deux concours consiste en l'étude de cas ou d'un dossier technique permettant d'apprécier les qualités de réflexion et le sens de l'organisation du candidat.

Cette épreuve comporte l'analyse d'une situation nécessitant un traitement ou une opération technique ainsi que la rédaction d'un compte rendu ou d'un rapport d'intervention présentant les solutions adaptées au cas soumis (telles que gestion prévisionnelle de travaux, organisation d'une production ou d'un chantier).

Cette épreuve peut faire appel à des notions élémentaires du code des marchés publics, des règles sur la maîtrise d'ouvrage publique et des dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité au travail.

Les problèmes posés peuvent se présenter sous la forme de questionnaire à choix multiples, fiches techniques, tableaux, grilles, diagrammes, plans, schémas ou croquis à analyser, à remplir, à compléter ou tout autre mode d'interrogation du même type.

Sujet noté sur 20 points comportant 4 pages.

Le candidat ne doit pas répondre sur le sujet.

Chaque réponse doit être reportée sur votre copie en rappelant le numéro de la question.

L'usage de documents autres que ceux fournis dans ce sujet, matériel informatique ou smartphone. Seule la calculatrice non programmable est autorisée.

QUESTIONS COMMUNES (sur 4 points)

- 1) Citer trois ministres en poste actuellement ? **1 point**
- 2) A quel ministère est rattachée l'administration pénitentiaire ? **0,5 point**
- 3) Donner le nom du garde des sceaux ? **0,5 point**
- 4) Que signifient les sigles DISP / APIJ / RPE ? **1,5 point**
- 5) En quelle année a été promulguée la loi pénitentiaire ? **0,5 point**

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS À RÉPONSES COURTES (sur 9 points)

- 1) Quels sont les 9 grands principes généraux de prévention, définis dans l'article L4121-2 du code du travail ? **1 point**
- 2) Quels sont les différents acteurs de la santé et la sécurité au travail ? **1 point**
- 3) À quels types d'établissements s'adresse l'arrêté du 18 juillet 2006 ? **1 point**
- 4) Dans un établissement pénitentiaire, quel sera la compétence de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH? **1 point**
- 5) Qui est responsable de la santé et de la sécurité des agents ? **1 point**
- 6) Quelle est la différence fondamentale entre une reconnaissance « d'invalidité », une reconnaissance « d'incapacité », une « inaptitude », et une RQTH ? **1 point**
- 7) Quelles sont les actions de prévention contre la covid-19 à mettre en place sur un établissement pénitentiaire ? **1 point**
- 8) Le DUERP peut-il vous servir à contribuer à la définition du programme de prévention annuel, si oui comment ? **1 point**
- 9) Quelles sont les différentes natures de risques psychosociaux au ministère de la Justice ? **1 point**

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE DE CAS (sur 7 points)

- 1) Au sein de votre établissement dans le centre de la France, un suicide a malheureusement eu lieu dans la nuit. Il s'agit d'un agent en poste au mirador, il semble qu'il soit originaire des OUTRE-MER.

Tournez la page S.V.P.

Vous êtes informé(e) le matin à votre arrivée par votre Chef d'Établissement qui vous a prévenu par courriel avant de se rendre sur les lieux. Il vous demande conseil.
Que proposez-vous, classez vos réponses par ordre de priorité ?

3,5 points

2) Le service RH de votre structure vous informe d'un accident du travail par un agent d'une quarantaine d'années, de sexe féminin, relatif à une chute de plein pied en plein jour, lors d'un déplacement en circulation intérieure, sans contrainte particulière à signaler.

A) Citer une méthode d'analyse d'accident.

À la lecture des éléments en votre possession et à l'issue de votre analyse, vous parvenez rapidement à la conclusion d'un défaut du revêtement de sol (dalle).

B) Que faites-vous ?

3,5 points